



Lancement d'un projet pilote de tri sélectif des déchets sur les aires de repos du district autoroutier de Liège

27 octobre 2016

La SOFICO et la cellule Be WaPP – Pour une Wallonie Plus Propre, lancent sur plusieurs aires autoroutières un projet pilote de tri sélectif des déchets. Il consiste à équiper 9 aires de repos non concédées du district autoroutier de Liège d'un dispositif permettant aux usagers de séparer les PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) des autres déchets qu'ils déposent dans les poubelles des aires. Ce test, réalisé sur l'espace public (aires non concédées), représente une première en Belgique. Il sera évalué pendant environ une année pour estimer, en fonction de la pertinence du tri et de son impact financier, s'il est opportun de l'étendre à toutes les aires de repos.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan pour une Wallonie Plus Propre adopté en 2015 à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement, Carlo DI ANTONIO.



La SOFICO entend par ce projet inciter les usagers à **poursuivre les gestes responsables de tri** déjà en vigueur dans les foyers belges et ainsi **favoriser le recyclage** des déchets collectés dans les poubelles des aires. Pour rappel, ces poubelles sont destinées à accueillir uniquement les déchets générés par les usagers lors de leur trajet sur le réseau routier.

Pour la réalisation de ce projet, la SOFICO a collaboré avec :

- son partenaire technique, la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du SPW, et plus particulièrement la Commission Wallonne des Equipements Autoroutiers et la Direction des Routes de Liège (District autoroutier de Liège) ;
- Fost Plus;
- la cellule « Be WaPP – Pour une Wallonie Plus Propre » ;
- Intradel ;
- la SPRL Oupeye Voirie Service (adjudicataire du marché pour réaliser la vidange des poubelles).

Le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO entend soutenir toutes les initiatives permettant d'améliorer la propreté publique en Wallonie. L'état de la propreté publique en Wallonie nécessite de multiplier les initiatives de sensibilisation et actions de terrain pour changer durablement les mentalités. En 2015, 2.000 tonnes de déchets ont été ramassés sur les aires autoroutières wallonnes. Jeter son mégot, un chewing-gum, un petit emballage ou encore une canette par terre est trop souvent un geste banalisé ! Il est de la responsabilité de tous de veiller à garder l'espace public propre.

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics, se réjouit de cette initiative de la SOFICO. Pour le Ministre, les 25 millions € que la Wallonie consacre chaque année à l'enlèvement des débris le long du réseau autoroutier et routier wallon est une dépense tout à fait évitable. Toute action de sensibilisation en la matière doit dès lors être encouragée.

9 AIRES EQUIPEES DE CONTENEURS BLEUS

Ce projet est déployé depuis le début du mois d'octobre sur 9 aires non concédées du district autoroutier de Liège:

- Les aires de **Couthuin (E42/A15)**
- Les aires de **Horion-Hozémont (E42/A15)**
- Les aires de **Crisnée (E40/A3)**
- L'aire de **Oreye (E40/A3 sens vers Bruxelles)**
- Les aires de **Slins (E40/A3)**

Auparavant, ces aires de repos étaient équipées uniquement de conteneurs noirs d'un volume de 240 litres « tout venant ». Ceux-ci seront désormais accompagnés d'un second conteneur d'un volume de 240 litres, bleu, destiné au PMC. Ils seront pourvus d'un couvercle fermé, muni d'une petite ouverture avec opercule, permettant de recevoir uniquement des PMC.



UN DISPOSITIF DIDACTIQUE POUR SENSIBILISER LES USAGERS

Pour inciter les usagers à poser les bons gestes, des panneaux d'information ont été installés sur les aires concernées.

- A l'entrée de chaque aire, un premier panneau d'information de 2mx3m annonce l'action et fait le lien entre le maintien de la propreté sur l'aire et le tri.
- A l'intérieur des aires, 2 autres panneaux sensibilisent de manière plus détaillée les usagers au tri des PMC.



- Au-dessus de chaque poubelle, des autocollants rappellent les déchets autorisés.



PMC-PMD

Bouteilles et flacons en Plastique • emballages Métalliques • Cartons à boissons
 Plastic flessen en flacons • Metalen verpakkingen • Drinkkartons
 Plastic bottles and flasks • Metal packaging • Drinks cartons
 Flaschen und behälter aus Plastik • Metallverpackungen • Getränkekartons

The infographic shows three categories of items accepted in the PMC-PMD bin: plastic bottles and containers (Aqua, Lait, Chocolats, orange), metal cans and containers (Mais, Soda, Presfi, SARDINES), and drink cartons (Velouté, Lait).

Fostplus



Déchets résiduels
 Restafval • Waste • Restmüll

The infographic shows various types of residual waste accepted in the bin, including food waste (yogurt, chips, butter, apple core), plastic (bags, containers, cutlery), and other items (Menthol).

Fostplus



Par ailleurs, des tests seront également menés sur ces aires pour optimiser les équipements de collecte des déchets sur les aires de repos (modulation du nombre de poubelles, placement de conteneurs noirs avec couvercle muni d'opercule ou avec angle d'ouverture réduit, placement de radars de comptage pour effectuer des corrélations entre la quantité de déchets et le trafic).

UN PROJET A EVALUER

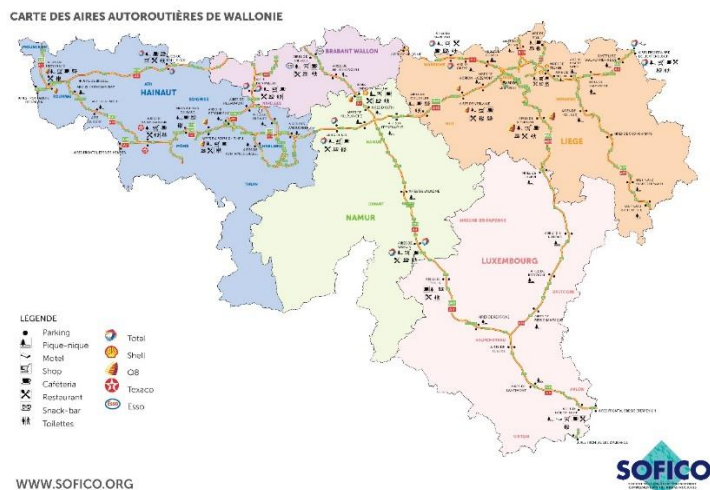
Ce projet pilote sera mené jusqu'au 1^{er} septembre 2017, soit sur environ une année, une période représentative englobant les vacances. Des analyses de la quantité de déchets récoltés (rendues possibles grâce aux puces équipant les conteneurs) ainsi que de la qualité du tri seront régulièrement réalisées pour évaluer la pertinence du projet et l'améliorer le cas échéant. En fonction des résultats et de l'impact financier estimé, il sera décidé si ce dispositif sera maintenu et étendu à l'ensemble des aires de repos de Wallonie.

Ce projet représente un budget d'environ 175.000 € financé par la Wallonie et la SOFICO, avec le soutien de Be WaPP – Pour une Wallonie Plus Propre.

LES AIRES DE REPOS EN WALLONIE

La Wallonie compte **plus de 100 aires autoroutières**, dont **près de 70 sont non concédées et 40 concédées** à des pétroliers ou à des PME qui y assurent l'entretien et une offre de services (sanitaire 24/sur 24, station essence, shop et restauration avec large horaire d'ouverture).

SOIT une soixantaine de sites, donc près de 20 concédés et près de 40 non concédés => un site comprend soit une aire (d'un seul côté de l'autoroute), soit deux aires (une de chaque côté de l'autoroute).



La carte des aires autoroutières de Wallonie est téléchargeable via ce lien :

<https://dl.dropboxusercontent.com/u/9235515/Carte%20aires.rar>

CONTACTS PRESSE:

Héloïse WINANDY – Porte-parole de la SOFICO – 0495/28.43.46
Christophe BLEROT – Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT – 0477/83.36.40
Marie MINET – Porte-parole du Ministre Carlo DI ANTONIO – 0497/88.84.75
Fatima BOUDJAOUI – Porte-parole de Fost Plus – 0471/77.30.96
Valérie CARTIAUX – Porte-parole de la cellule Be WaPP – 0475/99.95.63